

## La question de la légalité des associations à caractère social

Gao Bingzhong

Pendant leurs 20 ans d'évolution, les associations chinoises à caractère social ont entretenu des rapports complexes avec l'ordre public. S'appuyant sur la théorie de la légalité de Weber et Habermas, l'article développe un ensemble de concepts autour de la création et du fonctionnement des associations. Il démontre ensuite les raisons pour lesquelles elles peuvent exister et fonctionner de manière tout à fait « régulière » malgré leur non-conformité avec la loi. Cette analyse se fait sous trois angles : la légitimité sociétale, la légitimité administrative et la légitimité politique. Enfin, l'auteur s'intéresse aux *Règlements sur la gestion et l'enregistrement des associations à caractère social*, qui exigent de celles-ci d'acquérir une légitimité essentiellement juridique englobant les trois autres légitimités susmentionnées.

Mots-clé: légalité, associations à caractère social, ordre public, reconnaissance

GAO, Bingzhong, Légalité des associations à caractère social, *Social Science in China*, numéro 2, 2000

[Fin]

GAO, Bingzhong, Légalité des associations à caractère social, *Social Science in China*, numéro 2, 2000



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>